



Centraide
Régions centre-ouest
du Québec

AU CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC •
CENTRE-DU-QUÉBEC • HAUTES-LAURENTIDES •
LANAUDIÈRE • MAURICIE • SUD-OUEST DU QUÉBEC

Grille de critères

à l'intention des organismes



INTRODUCTION

En 2017, dans un contexte de mouvance et de transformation du modèle d'affaires des Centraide au Québec, et à la suite d'un exercice audacieux de fusion de 6 régions, Centraide des Régions centre-ouest du Québec (CRCOQ) s'est doté d'une vision de développement.

Cette vision mise sur sa crédibilité et son engagement à devenir une organisation agile, optimale, efficiente et à haute valeur ajoutée sur l'ensemble de son territoire.

À l'automne 2019, dans le cadre d'une tournée des régions, Centraide partage ses orientations en matière de développement social et les changements que cela induit pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale selon les limites de son action. **Centraide affirme sa volonté d'agir comme un agent de changement et de collaborer avec des organisations pertinentes, viables et alignées à ses orientations.**

Centraide, dans le respect des valeurs de l'action communautaire autonome, dirige ses choix d'investissement vers des approches et stratégies qui respectent les valeurs et les principes actuels du développement social et selon le cadre de financement en vigueur.

De façon plus spécifique, Centraide valorise la rigueur de l'action et du leadership communautaire par l'entremise d'organisations qui répondent aux critères ci-joints :

1. Avoir une pertinence sociale;
2. Déployer des stratégies favorisant l'autonomisation des personnes;
3. Connaître et faire connaître les résultats de leurs actions;
4. Agir en concertation;
5. Se doter de pratiques de saine gestion et d'une gouvernance efficace.

Centraide s'appuie sur ces critères pour s'assurer de la conformité de l'action des organisations avec lesquelles il collabore lors du renouvellement de leur protocole d'entente.

Cette grille se veut d'abord un outil de travail, d'analyse et de préparation permettant :

- de faire ressortir les points qui apparaissent essentiels à questionner dans le cadre de l'analyse de l'action des organismes;
- d'élaborer au besoin des stratégies à mettre de l'avant en matière de soutien aux organismes;
- de soutenir l'argumentaire qui présente l'adéquation ou non aux critères d'analyse des organisations de son réseau.

Plus précisément, cette grille vise à :

- qualifier le travail des organismes à partir des critères visant une plus grande objectivité du regard appréciatif de l'action des organisations en fonction des orientations de Centraide;
 - établir un constat entre ce qui est attendu et ce qui est fait afin d'en mesurer l'écart ainsi que les impacts sur la réponse aux besoins sociaux des personnes et des communautés rejointes;
 - contribuer au rapport à soumettre au CA en appui aux décisions d'investissement;
 - identifier les leviers de soutien au développement des capacités des organismes;
 - partager les conclusions appréciatives de l'analyse aux organismes afin que ces derniers puissent en prendre connaissance tout en enrichissant le dialogue sur nos préoccupations communes.
-

The background features a light pink color with a large, faint graphic of a hand holding a person. Concentric, semi-circular arcs are drawn over the hand, creating a protective or supportive effect. The overall aesthetic is clean and professional.

Définitions

Vulnérabilité et approche préventive



Définition

La notion de vulnérabilité

Pour Centraide des Régions centre-ouest du Québec, la notion de vulnérabilité est indissociable des efforts portant sur les inégalités sociales et la lutte pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. **Or, il demeure difficile de trouver la juste mesure de la notion de vulnérabilité.**

Si la loi québécoise définit la pauvreté comme la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration à la société »¹, certains experts réfèrent plutôt à l'état des personnes, leurs incapacités, leur fragilité ou leur précarité, alors que d'autres traitent plus spécifiquement du caractère vulnérable de la personne ou davantage de la vulnérabilité due aux obstacles auxquels elle est confrontée².

Chose certaine, comme le soulève très bien Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent dans son livre *Du plomb dans les ailes*: « Réfléchir aux inégalités sociales, c'est rompre avec la perspective selon laquelle le mérite ou la responsabilité individuelle expliquent à eux seuls la situation sociale d'un individu »³.

Ainsi, bien que perfectible, CRCOQ a opté pour une définition qui se rapproche le plus de sa croyance intrinsèque

dans le potentiel des personnes et des communautés dans lesquelles elles évoluent et qui touche plus spécifiquement la vulnérabilité socio-économique et psychologique.

Ainsi, par souci de cohérence, de transparence et pour faciliter une compréhension commune, Centraide avance donc la définition suivante de la notion de vulnérabilité. Pour CRCOQ, les personnes en situation de vulnérabilité sont celles qui sont partiellement ou totalement dans l'impossibilité de protéger leurs propres intérêts. Généralement, ces personnes vivent des situations à risque ou sont dans un état pouvant menacer leur intégrité physique et/ou mentale ou altérer leur dignité. Sans s'y limiter, les personnes en situation de vulnérabilité se retrouvent généralement dans les conditions de vie suivantes, à savoir :

- ✚ vivant une précarité économique (faible revenu, logement inadéquat, chômage, faible scolarisation);
- ✚ ayant un état de santé mentale ou de détresse émotionnelle à risque de rupture ou d'exclusion sociale;
- ✚ vivant une limitation physique, intellectuelle ou autres ayant un impact négatif sur leur autonomie;
- ✚ appartenant à une minorité culturelle, de genre ou de sexe, menant potentiellement à la marginalisation;
- ✚ vivant des conditions qui limitent leur développement ou leur intégrité physique.

¹ Gouvernement du Québec, Travail, Emploi et Solidarité sociale, *La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée le 13 décembre 2002 par l'Assemblée nationale du Québec.

² En 2015, l'UNESCO déclare « qu'incontestablement, nous avons tous également le droit de satisfaire les besoins fondamentaux qui sont les nôtres en matière de santé et de bien-être, mais nous ne sommes certainement pas tous également et en permanence capables de satisfaire l'ensemble de ces besoins ».

³ CENTRAIDE Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, *Du plomb dans les ailes*, avis sur les inégalités sociales, Éditions du Septentrion, 2020, 99 pages.

Définition

Approche préventive

Centraide agit sur les déterminants de la santé, notamment les environnements social, économique et physique, dans l'optique d'accroître les capacités d'agir selon les étapes de développement des personnes et des communautés.

De façon prioritaire, CRCOQ consacre une place importante à la prévention de la pauvreté par l'entremise de différents moyens qui favorisent le développement global des personnes.

Il s'inspire des trois niveaux de prévention identifiés par l'Organisation mondiale de la santé : la prévention primaire, secondaire et tertiaire¹. Il affirme ainsi son influence sur les changements individuels, l'habilitation collective et la transformation communautaire et sociale².

Prévention primaire

Travailler en amont

- Détecter le potentiel de risque avant que le problème n'émerge (éviter la survenue)
- Interventions universelles

Exemples

Sensibilisation, information, stimulation précoce, travail de rue, développement des habiletés sociales

Prévention secondaire

Agir rapidement

- Agir à une étape précoce avant que la situation ne se dégrade (éviter l'évolution)
- Interventions ciblées

Exemples

Aide alimentaire, cuisines collectives, aide aux devoirs

Prévention tertiaire

Intervenir en aval du problème

- Atténuer les effets en favorisant la réinsertion et en réduisant la perte d'autonomie (éviter la récurrence)
- Interventions intensives

Exemples

Interventions crises, plateau de travail, programme de réinsertion sociale

Un organisme qui œuvre en prévention vise à éviter les problèmes avant qu'ils ne surviennent et que la situation ne se dégrade ou pour éviter la récurrence. Par l'entremise d'activités de sensibilisation et d'information, par sa capacité à détecter la présence d'une problématique dans le milieu, par de l'accompagnement des personnes affectées et l'enrichissement de leur potentiel, il aura, de ce fait, un impact significatif à plus long terme dans le parcours de vie des personnes.

¹ Organisation mondiale de la Santé, Glossaire de la promotion de la santé

² Boisvert, Réal, Présentation à l'intention de Centraide des Régions centre-ouest du Québec, 30 avril 2019.

The background features a large, faint, light-red graphic of a hand holding a stylized human figure. The hand is positioned at the bottom, with fingers spread, and the human figure is held within the palm. The entire graphic is set against a background of concentric, semi-circular arcs in varying shades of light red. In the bottom right corner, there is a small, faint registered trademark symbol (®).

Grille de critères

Centraide Régions centre-ouest du Québec

critère 1

GESTION ET GOUVERNANCE



- Vérifier la santé financière de l'organisme.
- Vérifier si le montant accordé par Centraide est utilisé à des fins utiles qui lui permettent de réaliser les activités prévues. Vérifier si le montant supplémentaire demandé est justifié.
- Vérifier les mécanismes de suivi et les pratiques établies concernant la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.
- Vérifier si l'organisme s'est doté d'outils et de mécanismes pour supporter la planification.
- Prendre connaissance des outils utilisés pour informer ses membres et la population des résultats de ses activités et de l'atteinte de ses objectifs.
- Vérifier le partage des rôles et des responsabilités entre les différentes instances ainsi que les règles de gouvernance de l'organisme.
- Vérifier si l'organisme favorise la participation active des membres à la prise de décision.

	INDICATEURS DE BASE
<i>sous-critère 1A</i> PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET COMPTES RENDUS AUX MEMBRES	A1 L'organisme a réalisé un plan d'action dans lequel on présente les objectifs poursuivis, les résultats souhaités, la description des activités, les échéanciers et les méthodes d'évaluation et de suivi.
	A2 L'organisme produit un rapport de ses activités dans lequel sont indiqués les résultats atteints et les pistes de solutions pour les résultats non atteints (en lien avec le plan d'action, ses perspectives et sa vision d'avenir).



sous-critère 1B SANTÉ FINANCIÈRE	INDICATEUR DE BASE
	B1 L'organisme diversifie ses sources de financement et gère efficacement sa situation financière afin de favoriser son développement et sa pérennité.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme procède à l'analyse de sa situation financière et rend accessible, dans des délais impartis (soit 4 mois après la fin de son exercice financier), son bilan financier annuel aux différentes instances de l'organisation.
- L'organisme planifie son cadre financier en tenant compte du développement des services et de l'organisation à moyen et à long terme.

sous-critère 1C RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	INDICATEUR DE BASE
	C1 L'organisme s'est doté de mécanismes d'encadrement qui lui permettent de décrire clairement les systèmes administratifs mis en place pour assurer une saine gestion des ressources humaines (employés et bénévoles), des ressources financières et des équipements à sa disposition.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme a mis en place des pratiques favorisant le recrutement, la rétention, la relève, le soutien et l'encouragement au bénévolat au sein de l'organisme (conditions de travail, formations, participation à des comités internes et externes, etc.).



sous-critère 1D RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES ET RÈGLES DE GOUVERNANCE	INDICATEURS DE BASE
	<p>D1 L'organisme a établi des règlements généraux dans lesquels les rôles des membres du conseil d'administration, des diverses instances de l'organisme et de la direction sont clairement identifiés et fonctionnels.</p> <p>D2 L'organisme a établi des règles visant à éliminer les situations de conflit d'intérêts au sein du conseil d'administration.</p>

**POUR ALLER PLUS LOIN**

- L'organisme s'est doté d'un plan de recrutement, d'accueil et de formation des administrateurs.
- L'organisme tient à jour ses règlements généraux, ses politiques, sa liste des membres et ses procès-verbaux.

sous-critère 1E VIE ASSOCIATIVE	INDICATEUR DE BASE
	<p>E1 L'organisme compte sur un bassin de membres significatifs qui lui permettent de répondre à sa mission et qui participent à l'assemblée générale annuelle.</p> <p><i>Note: Pour se faire, l'organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de ses services ou de son intervention.</i></p>

**POUR ALLER PLUS LOIN**

- L'organisme met en place des lieux de consultation et de participation accessibles à l'ensemble de ses membres et leur fournit l'information nécessaire à leur participation.

critère 2

PERTINENCE SOCIALE



- Valider si l'organisme a une connaissance fine des besoins sociaux dans la communauté et des caractéristiques socio-économiques de la population qu'il dessert.
- Avoir un aperçu des activités données et de leur cohérence avec la mission et les besoins sociaux de la population à desservir.
- Vérifier si l'organisme a mis en place des activités accessibles à la clientèle visée.
- Valider si les actions et la mission de l'organisme sont alignées sur celles de Centraide (lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, champs ciblés et plan de développement social de la région).

TERRITOIRE DESSERVI

L'organisme dessert le territoire prévu dans ses règlements généraux :

Cochez les cases appropriées

Mission régionale (dessert l'ensemble des MRC de la région)

Mission suprarégionale (services offerts également à l'extérieur de la région)

Mission locale seulement (dessert une MRC ou une ou quelques municipalités)

Mission supra-locale (dessert plus d'une MRC)

INDICATEURS DE BASE	
sous-critère 2F MISSION	F1 L'organisme a clairement défini sa mission, sa raison d'être et sa finalité. Ses actions ou sa mission sont alignées avec les orientations de Centraide.
	F2 Les services rendus répondent aux besoins de la population à desservir.



sous-critère 2G CONNAISSANCE DES ENJEUX	INDICATEURS DE BASE
	G1 L'organisme a une bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques de la population qu'il dessert ainsi que de ses besoins sociaux (conditions de vie des personnes affectées sur les plans social et économique).
	G2 L'organisme a une vision de son développement (moyen et long terme). Il adapte ses activités aux besoins sociaux et n'hésite pas à explorer de nouvelles avenues.

sous-critère 2H ACCESSIBILITÉ DES SERVICES	INDICATEURS DE BASE
	H1 L'organisme utilise les moyens nécessaires pour rejoindre et desservir les personnes susceptibles de bénéficier de ses activités, de favoriser leur participation et d'assurer leur accès à celles-ci (heures, jours et semaines d'ouverture et de fermeture, locaux et équipements, point(s) de service, tarifs, etc.).
	H2 L'organisme utilise des moyens de communication qui lui permettent de rejoindre les personnes en situation de vulnérabilité et de pauvreté et met en place des mesures pour faciliter leur participation (stratégie de communication et de démarchage, page web, facebook, etc.).

critère 3

STRATÉGIES D'INTERVENTION



- Valider si l'organisme favorise le développement de l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes ciblées, la participation active des personnes au fonctionnement et au développement de l'organisme et s'il utilise les bonnes stratégies pour intervenir.
- S'assurer que les activités en place ne soient pas une fin en soi, mais un moyen pour que la personne s'engage à développer sa capacité d'agir.
- Valider si l'organisme, par son action, vise à éviter les problèmes avant qu'ils ne surviennent ou que la situation ne se détériore (référence aux [trois niveaux de prévention](#) identifiés par l'OMS : prévention primaire, secondaire et tertiaire).

INDICATEURS DE BASE	
sous-critère 3I AUTONOMIE ET POUVOIR D'AGIR	I1 Les activités proposées favorisent le développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir chez les personnes ciblées.
	I2 L'organisme a développé des mécanismes et des outils qui permettent à la personne de développer des connaissances et des habiletés tout en favorisant son implication dans sa communauté

INDICATEUR DE BASE	
sous-critère 3J STRATÉGIE D'ENTRAIDE	J1 L'organisme met en place des stratégies qui favorisent le développement de réseaux d'entraide et de soutien entre les personnes.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme a développé des mécanismes qui permettent aux personnes ciblées de participer activement au fonctionnement et au développement de l'organisme.



sous-critère 3K APPROCHE INCLUSIVE	INDICATEUR DE BASE
	K1 L'organisme met en place des stratégies, des politiques ou des pratiques qui favorisent l'inclusion des personnes vulnérables ou des diverses communautés ethnoculturelles.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme est en mesure d'établir un portrait de la diversité démographique de son territoire et particulièrement de la population vulnérable qui est confrontée à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

critère 4

CONNAISSANCE ET PARTAGE DES RÉSULTATS



- Obtenir les résultats des interventions mises en place en matière de changements visés chez les personnes et avoir connaissance des bienfaits qui en découlent.

sous-critère 4L OBJECTIFS	INDICATEUR DE BASE
	L1 L'organisme s'est donné des objectifs mesurables et des moyens pour les atteindre, en lien avec ses interventions en terme qualitatif et quantitatif (plan d'action, planification stratégique, etc.)



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme s'assure de revoir ou d'adapter ses objectifs en fonction des changements qui surviennent.

sous-critère 4M PROCESSUS D'ÉVALUATION ET RÉSULTATS	INDICATEURS DE BASE
	M1 L'organisme dispose d'un mécanisme d'évaluation de ses activités qui lui permet de mesurer l'atteinte ou non de ses objectifs.
	M2 L'organisme analyse périodiquement ses résultats afin de mieux comprendre les besoins de ses participant.es et en fait la révision et l'adaptation, le cas échéant.
M3 L'organisme peut décrire les résultats des interventions en termes de changements obtenus pour la personne desservie.	



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme a développé des mécanismes d'évaluation, d'ajustement et de suivi de ses activités qui n'ont pas atteint leurs objectifs.



sous-critère 4N PARTAGE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE BASE
	N1 L'organisme diffuse des documents (rapport d'activités, rapport annuel, rapport d'évaluation des objectifs atteints ou non, diverses études, etc.) qui présentent ses résultats d'intervention et l'atteinte de ses objectifs.
	N2 L'organisme met en valeur les résultats de ses actions dans ses relations externes.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme met en place un processus de transfert de connaissances favorisant l'interaction, la diffusion, l'adoption et l'appropriation de nouvelles connaissances auprès de son équipe et de ses membres.

critère 5

CONCERTATION



- Vérifier si l'organisme a une connaissance fine des différents besoins sociaux liés au développement social et des priorités d'action dans sa communauté. Nous devons savoir de quelle façon l'organisme se consulte avec les autres acteurs sociaux de sa communauté et s'il participe activement au développement social.
- Valider que l'organisme adopte une approche d'ouverture, de transparence et de collaboration avec Centraide.

sous-critère 5O RELATION DE COLLABORATION ET PARTENARIAT	INDICATEURS DE BASE
	O1 L'organisme est en mesure de démontrer qu'il est un acteur reconnu dans sa communauté et qu'il travaille en complémentarité avec les autres acteurs de développement social.
	O2 L'organisme a défini la nature de ses relations avec les autres acteurs de développement social de sa communauté (références mutuelles, échange d'informations, mise en commun de ressources et d'expertises, études diverses, concertation, projets communs, développement d'une vision commune, etc.).



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme a déterminé les résultats attendus de ses collaborations et partenariats et a développé des mécanismes de suivi pour mesurer les résultats obtenus.

sous-critère 5P VISION COLLECTIVE	INDICATEUR DE BASE
	P1 L'organisme participe aux tables de concertation intersectorielles en développement social dans sa communauté, et ce, tant sur le plan local que régional.



POUR ALLER PLUS LOIN

- L'organisme décrit clairement sa contribution à l'élaboration d'une vision globale et d'un plan d'action de développement social ainsi que la mise en œuvre de projets qui en découlent.